



AMBASSADE DE SUISSE
EN ITALIE

ROME, le 16 janvier 1964.

Largo Elvezia - Via Barnaba Oriani, 61
Tél. 803-641

Réf.: C.31.6.- 4.

A la Division
des affaires politiques
du Département politique fédéral,
B e r n e .

su Unità etc.

Travailleurs italiens en Suisse

| | | | |
|------|---------|------|---|
| PO | 21.1 | 28.1 | 2 |
| 21.1 | 22.1 | | |
| R | 3. | | 2 |
| EPO | 20.1.64 | 19 | |

p. B. 41.11. J. T.

Monsieur l'Ambassadeur,

La décision du Conseil d'Etat de Genève de fixer un délai d'expulsion à la fillette de douze ans (Rossella Galoppo) d'un couple italien a provoqué l'indignation générale de la presse péninsulaire, même celle des quotidiens qui sont généralement favorables à l'attitude de nos autorités en ce qui concerne la répression de l'activité communiste parmi les émigrés italiens (tels que le "Messaggero" et le "Corriere della Sera"). De longs extraits d'articles publiés par la "Tribune de Genève" ont été reproduits. L' "Unità", de son côté, a mis en relief le cas analogue d'un autre émigré, Gaspare Bono, domicilié à Wettingen (AG), dont les détails sont exposés par ledit journal dans les éditions des 11 et 12 janvier.

Il ne fait pas de doute que les décisions critiquées dans la presse italienne, qui rappelle l'existence de situations analogues dans des centaines d'autres cas,

se fondent sur des prescriptions légales que nos autorités s'efforcent d'appliquer en général avec bon sens. Néanmoins, ce sont précisément ces prescriptions qui paraissent inhumaines aux Italiens. On reproche à certains employeurs une attitude de "négrriers" intéressés uniquement à exploiter une main-d'oeuvre indispensable à leurs entreprises.

Les problèmes du logement et de l'admission en Suisse des familles deviennent de plus en plus urgents et sont d'ailleurs interdépendants. Les milieux italiens les plus modérés estiment que nos autorités ne devraient pas admettre en Suisse des travailleurs si un logement adéquat et la possibilité d'être accompagnés de leur famille ne leur sont pas assurés. La fiction des "saisonniers" également, obligés de quitter la Suisse pendant quinze à vingt jours afin qu'ils ne puissent pas se prévaloir d'un séjour ininterrompu dans notre pays qui leur donne certains droits, est commentée âprement. On soutient partout que la Suisse ne peut pas se borner à s'assurer les avantages de la main-d'oeuvre italienne sans prendre aussi à sa charge les inconvénients qui découlent de leur présence sur son territoire. Les critiques parues à ce sujet dans la presse suisse sont chaque fois soulignées très favorablement et prouvent, aux yeux des journalistes italiens, qu'en Suisse également on se rend compte que la situation de la main-d'oeuvre étrangère n'est pas satisfaisante.

Il serait par conséquent souhaitable qu'on en arrive à n'admettre en Suisse que des travailleurs italiens pour lesquels les employeurs s'engagent à trouver un logement convenable dans lequel ils puissent vivre, le cas

- 3 -

échéant, avec leur famille. Le sentiment très vif qu'on a en Italie pour la famille et notamment pour les enfants rend les Italiens très sensibles à tout ce qui concerne le bien-être de ceux-ci. Les arguments juridiques n'ont dans ce domaine guère de poids en Italie, la possibilité d'une vie de famille normale étant jugée comme primordiale. En ce qui a trait au problème du logement, les récentes procédures pénales ouvertes contre des usuriers qui encaissaient des sommes exorbitantes en louant des logements sordides à des travailleurs italiens ont également été commentées par la presse.

J'ai tenu à vous résumer l'essentiel des critiques qu'on entend chaque jour en Italie sur le problème des conditions de vie des émigrés italiens en Suisse, parce que, mis à part les excès et la démagogie de la gauche, elles trahissent un certain malaise qui se fait jour dans les rapports traditionnellement excellents qui existent entre l'Italie et la Suisse. Je suis conscient de la complexité et des difficultés qui se présentent, compte tenu notamment de la structure même de notre économie et des principes de notre politique économique. Pour éviter cependant un raidissement des positions respectives, d'autant plus à craindre du côté italien que le gouvernement auquel participent les socialistes ne saurait, à la longue, se dérober aux pressions des milieux syndicaux, il faudrait à mon avis pouvoir faire preuve de notre bonne volonté par un assouplissement de certaines dispositions et de la pratique y relative.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ambassadeur de Suisse



Annexes:

diverses coupures de presse.